



## Sous-comité du patrimoine bâti

### Procès-verbal 13

Le mardi 11 août 2020

9 h 30

### Participation par voie électronique

La participation à cette réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par le projet de loi 197, soit la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

---

- Nota : 1. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 2. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seraient normalement présentés au Conseil municipal le 26 août 2020.*
- 3. Veuillez prendre note que les votes et les avis contraires consignés dans la présente suite à donner doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce que le procès-verbal de la réunion soit confirmé par le Comité.*

**Présents :**           Président: R. King  
                          Vice-Présidente: C. Quinn  
                          Conseillers: R. Brockington, C. McKenney, S. Moffatt  
                          Membres du public: A. Conforti, J. Halsall, B. Padolsky

**Absents :**            Conseiller R. Chiarelli

## DÉCLARATION D'INTÉRÊT

On trouvera les déclarations d'intérêt à chaque point correspondant de l'ordre du jour:  
Le point 2 de l'ordre du jour 13 du Sous-comité de patrimoine bâti (Demande visant la modification du pont de la rue Booth, au 9, rue Fleet, une propriété désignée aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*)

## ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 12 – Le mardi 9 juin 2020

ADOPTÉ

## SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

1. DEMANDE DE DÉMOLITION ET DE NOUVELLE CONSTRUCTION AU 189, AVENUE STANLEY, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE NEW EDINBURGH ET DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA SECTION V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

ACS2020-PIE-RHU-0015

RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

---

*Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 28 septembre 2020.*

### Recommandations du rapport

#### Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Conseil:

1. d'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 189, avenue Stanley;

2. **d'approuver la demande de construction de deux nouvelles habitations jumelées au 189, avenue Stanley, conformément aux plans de l'Ottawa Carleton Construction Ltd., en date du 7 mai 2020 et reçus les 16 juin 2020 et 7 juillet 2020, à condition que :**
  - a. **le requérant fournisse des échantillons des matériaux de revêtement extérieur, aux fins d'approbation par le personnel responsable du patrimoine, avant qu'on ne lui délivre permis de construire.**
3. **d'approuver le plan d'aménagement paysager visant le 189, avenue Stanley, conformément aux plans de la Novatech Engineering Consultants Ltd., en date du 12 juin 2020 et reçus le 16 juin 2020, à condition que:**
  - a. **les mesures de protection des arbres décrites dans le rapport d'information sur les arbres ci-joint en tant que document 8, et présentées plus en détail dans le document 9, soient mises en œuvre.**
4. **de déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique les pouvoirs concernant les modifications mineures de conception;**
5. **d'approuver la délivrance du permis en matière de patrimoine et de fixer sa date d'expiration à trois ans après la date de délivrance, sauf si le permis est prolongé par le Conseil municipal.**

MacKenzie Kimm, urbaniste II, Planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

Les membres du Comité ont reçu les communications suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Courriel de Robyn Lim daté du 10 août 2020 faisant état de certaines préoccupations;

- Diaporama soumis par John Stewart, Commonwealth Historic Resource Management (sans date);
- Courriel de David Flemming, Patrimoine Ottawa, daté du 10 août 2020, en appui aux recommandations du personnel.

John Stewart, Commonwealth Historic Resource Management, et Murray Chown, Novatech, firme d'ingénierie, d'urbanisme et d'architecture paysagère, s'adressent au Comité en faveur des recommandations du rapport. Jonathan Blake et Robyn Lim formulent des commentaires.

Le Comité ADOPTE les recommandations telles quelles.

2. DEMANDE VISANT LA MODIFICATION DU PONT DE LA RUE BOOTH, AU 9, RUE FLEET, UNE PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE AUX TERMES DE LA PARTIE IV DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

ACS2020-PIE-RHU-0016

SOMERSET (14)

---

*Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 28 septembre 2020.*

#### DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Conformément aux articles 5 et 6 de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*, L.R.O. 1990, chap. M.50, je soussigné, Barry Padolsky, déclare un intérêt pécuniaire indirect réputé concernant le point 2 inscrit à l'ordre du jour 13 du Sous-comité du patrimoine bâti, relatif à la réunion du 11 août 2020 :

- Demande de modification du pont de la rue Booth situé au 9, rue Fleet, bien désigné en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

La Ville d'Ottawa a en effet fait appel aux experts-conseils en patrimoine de mon ancien cabinet Barry Padolsky Associates Inc. Architects et de mon cabinet actuel GRC Architects, à cet égard.

Le membre B. Padolsky ne participe ni aux débats ni au vote sur ce point.

### **Recommandations du rapport**

#### **Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :**

- 1. d'approuver la demande visant la modification du pont de la rue Booth, selon les plans soumis par Parsons et datés du 9 juin 2020, à la condition que :**
  - soient mises en place les mesures de conservation décrites dans les documents 9 et 10 joints en annexe, qui portent respectivement sur le patrimoine et la réfection;**
- 2. de déléguer les pouvoirs au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique en ce qui concerne les changements mineurs de conception;**
- 3. d'approuver la délivrance d'un permis patrimonial qui sera valide pendant cinq ans à partir de sa date de délivrance, à moins d'une prolongation par le Conseil.**

Anne Fitzpatrick, urbaniste II, Planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal. Elle est accompagnée de Ian Izzard, ingénieur principal, Projets d'infrastructure, pour répondre aux questions.

Le personnel donne des précisions au conseiller Brockington, qui cherche à savoir si les projets d'infrastructures ayant une désignation de biens à valeur patrimoniale ont priorité de financement.

Les membres du Comité ont reçu un courriel de David Flemming, Patrimoine Ottawa, daté du 10 août 2020, en appui aux recommandations du personnel. Une copie est conservée au greffe municipal.

Le Comité ADOPTE les recommandations telles quelles.

3. DEMANDE DE DÉMOLITION DU 347, RUE GILMOUR ET DE MODIFICATION DES 278 ET 280, RUE O'CONNOR, DES BIENS SITUÉS DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DU CENTRE-VILLE DÉSIGNÉ AUX TERMES DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

ACS2020-PIE-RHU-0017

SOMERSET (14)

---

*Ce rapport sera présenté au Comité de l'urbanisme le jeudi 27 août 2020. Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 30 septembre 2020.*

#### **Recommandations du rapport**

**Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :**

1. **d'approuver la demande de démolition du 347, rue Gilmour conformément aux plans déposés par M. David Blakely Architect Inc. datés du mois de juillet 2019 et reçus le 19 juin 2020, à la condition que :**
  - **des documents concernant le bâtiment soient préparés pour les Archives de la Ville d'Ottawa à la satisfaction du personnel du Patrimoine;**
2. **d'approuver la demande de modification des 278 et 280, rue O'Connor conformément aux plans déposés par M. David Blakely Architect Inc. datés du 31 mars 2020 et reçus le 19 juillet 2020, à la condition que :**
  - **soient appliquées les mesures de conservation énoncées dans l'étude d'impact sur le patrimoine culturel (document 12 ci-joint) et détaillées dans le document 13, Conditions de conservation;**
3. **de déléguer au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique le pouvoir**

**d'apporter des changements mineurs à la conception;**

- 4. d'approuver la délivrance du permis en matière de patrimoine, d'une validité de trois ans à partir de la date de délivrance, sauf si le permis est prolongé par le Conseil municipal.**

Anne Fitzpatrick, urbaniste II, Planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

Les membres du Comité ont reçu les communications suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Lettre de commentaires d'Eugene Meehan et de Brent et Nadiya Dark, datée du 3 octobre 2019;
- Diaporama soumis par Kayla Blakely, Novatech, firme d'ingénierie, d'urbanisme et d'architecture paysagère, au nom du requérant (sans date).

Kayla Blakely et Greg Mignon, Novatech, s'adressent au Comité en faveur des recommandations du rapport. Robert Martin, Robertson Martin Architects, David Blakely, M. David Blakely Architect Inc., et Tony Kazarian sont présents pour répondre aux questions.

Le Comité ADOPTE les recommandations telles quelles.

#### AUTRES QUESTIONS

#### **DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DEMANDES D'AMÉNAGEMENT**

- RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 225, PROMENADE SCHOLASTIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10 h 31.

---

**Coordonnatrice du comité**

---

**Présidente**

Ébauche